

INFORMATIONS MUNICIPALES

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : MISE EN PLACE D'UN REGISTRE COMMUNAL RECENSANT LES PERSONNES VULNERABLES

POURQUOI S'INSCRIRE ?

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence et plus particulièrement en période estivale du plan CANICULE par la préfecture, un contrat sera mis en place avec les personnes inscrites sur ce registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin (visites, appels...).

La solidarité entre parents, voisins, amis... est l'un des moyens les plus efficaces de détecter et de signaler les personnes âgées isolées. C'est aussi les aider à la prévention des fortes chaleurs en assurant leur réapprovisionnement en bouteilles d'eau et la fourniture de ventilateur.

N'hésitez pas à aviser la mairie de tous les cas de personnes isolées en souffrance, et soyez particulièrement vigilant à votre entourage en période de canicule. En sa qualité d'autorité chargée de mettre en œuvre le plan d'alerte et d'urgence, le Préfet pourra à son unique demande, demander à ce que le registre lui soit communiqué.

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

- Les personnes âgées isolées de 65 ans et plus résidant à leur domicile.
- Les personnes âgées isolées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées isolées (bénéficiaires de l'AAH, ACTP...) résidant à leur domicile.

Toute personne intéressée est priée de venir en mairie afin d'y retirer un bulletin d'inscription, ou de se faire connaître en appelant le 03.27.45.42.82.

INFORMATIONS MUNICIPALES

ACCUEIL DE LOISIRS DES 6-13ans

Du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet
9h-16h30

Sur le thème « les super-héros »

Exceptionnellement, le lundi 6 juillet, l'accueil des enfants se fera à 13h, à l'école Hainaut-Bagnies

FESTIVITES DU 14 JUILLET

11 h : Rendez-vous des personnalités et associations devant le monument aux morts où auront lieu :

- **Allocutions**
- **Dépôt de gerbes**

Puis réception des participants à la salle des fêtes où le verre de l'amitié sera servi.

12 h : Festivités à l'Espace de la Dodaine (Voir programme)

Un arrêté portant interdiction de circuler et de stationner sera pris toute la journée, pour les rues suivantes :

- rue de Varsovie, rue des Hauts-Champs (n°4 au n° 12 (côté pair) et n° 3 au n° 7, (côté impair)

INFORMATIONS MUNICIPALES

INFORMATIONS DIVERSES

COLLECTE DES DECHETS VERTS

- lundi 13 juillet
- lundi 27 juillet

PERMANENCE LOCATION SALLE DES FETES

- jeudi 2 juillet
- jeudi 16 juillet

Uniquement de 10h30 à 12h, sans rendez-vous

DISTRIBUTION COLIS CCAS

Elle se fera le jeudi 30 juillet à l'Espace de la Dodaine de 11h30 à 12h.

TROUBLES DU VOISINAGE : BRUITS DE COMPORTEMENTS (NUISANCES SONORES)

Ces bruits peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit, par un individu locataire, propriétaire ou occupant, (cri, talon, chant...) ou par une chose (chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard, ...) ou par un animal (aboiements...). Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22 h et 7 h, on parle de tapage nocturne. En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Lorsque le bruit est commis entre 22 h et 7 h du matin, l'infraction pour tapage nocturne est présumée sans que ce bruit soit répétitif, intense et qu'il dure dans le temps. Une amende forfaitaire peut être infligée à hauteur de 68 €. A savoir les nuisances olfactives (barbecue, fumier, ordures...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation) peuvent constituer un trouble anormal du voisinage.

INFORMATIONS MUNICIPALES

CEREMONIE POUR LES BACHELIERS

La municipalité a décidé de mettre à l'honneur les bacheliers. Une cérémonie sera organisée le vendredi 17 juillet 2015 à 18h30 à l'Espace de la Dodaine. Pour la bonne organisation de cette manifestation, veuillez-vous inscrire en mairie jusqu'au 15 juillet, dernier délai (prière de fournir le justificatif de réussite à l'examen).

VENTE DE LA SALLE COURTINAT

La salle Courtinat est en vente auprès de Maître Dreumont, notaire à Condé sur l'Escaut. Pour tout renseignement veuillez vous rapprocher de son étude.

ESPACE DE LA DODAINÉ

Pendant le mois de juillet, la salle « La Savernière » (salle des jeunes) sera fermée.

MAIRIE

La mairie sera ouverte uniquement le matin (8h30-12h) pour la période du 1er juillet au 31 août.

OPERATION « Un ÉTÉ EN NORD »

Le Département du Nord organise du 3 au 28 août, l'opération « Un été en Nord » qui se déroulera au Près-du-Hem, (plaquette jointe). Toute personne intéressée est priée de se faire connaître en mairie (un dossier d'inscription lui sera remis).

MESSE

Elle sera célébrée à l'église de Saint-Aybert, le samedi 4 juillet à 18h30.